REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE LES CHAPELLES

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2021

Sous la présidence de Monsieur Paul PELLECUER, Maire, Présents :

ANXIONNAZ Anne-Marie	ANXIONNAZ Vincent	BERGER-SABBATEL Jean- Claude
BERTHIER Béatrice	BOIREAU Yann	GUICHARD Nicolas
GUILBERT Jacques	LIGEON Marie-Cécile	MILLERET Liliane
SONDAZ Elodie	THOMAT Stéphane	VERNON Nicolas
VEROLLET Cédric	•	
Etait absente	FRAMMOLINI Julie	

Secrétaire de séance : BERTHIER Béatrice

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a évoqué les points suivants :

Tarifs eau et assainissement

Vote des tarifs de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2021

• Eau potable : part communale

o Tarif 2020 : 0.3827 €/m³ HT abonnement inchangé : 14.76€

o Tarif 2021 : inchangé

Le Conseil municipal, à l'unanimité a décidé de ne pas augmenter la part communale, Véolia ayant considérablement augmenté de son côté pour financer les travaux du système ultra-violet sur les réservoirs.

Assainissement collectif:

Tarif 2020 : 1,4894 €/m³ HT
Tarif 2021 : 1.5266 €/m³ HT

• Assainissement non collectif: pas de changement.

Conventions avec le Centre de Gestion de la Savoie

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer deux conventions avec le Centre de Gestion de la Savoie :

- Service d'intérim qui permet la mise à disposition d'agents intérimaires pour pallier les absences momentanées du personnel ou renforcer ponctuellement le service public local.
- Avenant de prolongation jusqu'au 31 décembre 2021, de la convention expérimentale concernant les litiges avec les agents.

Ces conventions n'engendrent pas de coût supplémentaire pour la Commune.

Parcelles à Montgirod

- Le Conseil municipal décide de vendre la parcelle n°1995 (65m²) à Montgirod. Conditions de cette vente : obligation pour l'acquéreur de réaliser 3 places de parking, rattachées à son habitation et inaliénables. L'acquéreur devra en outre, au vu de l'emplacement, se soumettre à la réalisation d'une étude béton. Prix : 15€/m², frais notariés et de bornage également à sa charge.
- Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention d'occupation du domaine public (impasse de Bellecôte à Montgirod), autorisant entre autre, l'implantation d'un assainissement non collectif. Cette convention sera signée pour une durée limitée, reconductible (tacite reconduction).

 Rétrocession à titre gratuit, d'une emprise de voirie au profit de la Commune. Cette emprise est constituée de deux parcelles privées de 18m² chacune, au lieu-dit « Chemin du Perrier » à Montgirod.

Astreintes

Le Conseil municipal détermine le personnel concerné par les astreintes (employés techniques) en période hivernale et prend note du taux applicable pour la rémunération correspondante.

Groupement pastoral

Suite à la dissolution du Groupement pastoral en date du 31 octobre 2020, les lots sont à réattribuer. Dans un premier temps, ceux-ci seront proposés aux agriculteurs travaillant sur la Commune et dont le siège social y est domicilié; dans un second temps, aux agriculteurs travaillant sur la Commune mais n'ayant pas de siège social aux Chapelles.

Signature d'un contrat ORE

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'Obligation Réelle Environnementale avec le Conservatoire des Espaces Naturels 73 et la société CMCA, dans le cadre du dossier de la fétuque.

Questions et communications diverses

- Les sorties de ski prévues à l'école étant annulées, elles sont remplacées par des sorties raquettes, encadrées bénévolement par des parents d'élèves.
- La convention qui porte sur l'exploitation de la conduite d'irrigation du Versant du Soleil vient d'être signée entre la Commune des Chapelles et la COVA assurant ainsi la pérennité de l'accès de la Commune à ce service de distribution de l'eau par le biais du canal.

Vu par nous, Maire de la Commune de Les Chapelles pour être affiché à la porte de la mairie.

Les Chapelles, le 19 janvier 2021.

Le Maire,

Le secrétaire,